

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mardi 1er avril 2025 à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle;

la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier est absente, jusqu'à ce qu'elle participe à distance à la séance du conseil municipal, comme indiqué ci-dessous, via l'application Teams, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

la conseillère Isabelle Piché est absente;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CM-20250401-314

ADOPTION - ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 1er avril 2025.

Le conseiller Claude Larochelle propose d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 12.1.

Un débat s'engage.

Le conseiller Claude Larochelle demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 6 en faveur et de 13 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray



Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

À 18 h 37, la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier se connecte à la séance du conseil municipal, via l'application Teams.

CM-20250401-315

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 mars 2025 à 18 h 30, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 mars 2025 à 18 h 30.

ADOPTÉ

(SD-2025-1345)

CM-20250401-316

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 12 mars 2025 à 16 h à la suite de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 11 mars 2025 à 18 h 30, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 12 mars 2025 à 16 h à la suite de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 11 mars 2025 à 18 h 30.

ADOPTÉ

(SD-2025-1345)



CM-20250401-317

DÉPÔT - DÉCLARATION - CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS -
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La conseillère Aglaia Revelakis dépose une déclaration de changements significatifs apportés aux renseignements contenus dans sa déclaration déposée à la séance du conseil municipal du 3 décembre 2024.

CM-20250401-318

DÉPÔT - GABARITS ET OUTILS CORPORATIFS

Le conseiller Claude Larochelle dépose les gabarits et outils corporatifs disponibles sur l'intranet de la Ville pour tous les employés municipaux.

CM-20250401-319

DÉPÔT - MISE EN DEMEURE

Le conseiller Claude Larochelle dépose une mise en demeure du Mouvement Lavallois contre Parti Laval, Claude Larochelle et Louise Lortie.

CM-20250401-320

DÉPÔT - PÉTITION - RUE D'AUVERGNE

La conseillère Christine Poirier dépose une pétition pour l'installation de dos d'âne dans la rue D'Auvergne.

CM-20250401-321

DÉPÔT - PÉTITION - PROTECTION DES ARBRES - SAINT-
VINCENT-DE-PAUL

Le conseiller Paolo Galati dépose une pétition pour la protection des arbres provenant de résidents habitant au bord de l'eau dans le district de Saint-Vincent-de-Paul.

CM-20250401-322

DÉPÔT - PÉTITION - BORNE DE RECHARGE - PARC
BERNARD-LANDRY

La conseillère Cécilia Macedo dépose une pétition pour demander l'accélération de l'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques au parc Bernard-Landry.



AFFAIRES NOUVELLES

La conseillère Sandra El-Helou souligne le mois de sensibilisation à l'autisme et mentionne l'importance de l'inclusion et la diversité dans la communauté. Elle félicite et remercie l'organisme Autisme Laval pour son travail exceptionnel.

La conseillère Aglaia Revelakis souligne le mois de sensibilisation à l'autisme et mentionne l'importance de sensibiliser la population et d'aider les familles ainsi que les personnes qui vivent avec cette condition.

Elle souligne également la Journée internationale de commémoration du génocide arménien et mentionne l'importance de se souvenir des victimes.

La conseillère Seta Topouzian souligne la Journée internationale de commémoration du génocide arménien le 24 avril et honore la mémoire de ce peuple.

La conseillère Aline Dib souligne la Semaine de l'action bénévole qui se tiendra du 28 avril au 3 mai et invite les citoyens qui souhaitent s'engager et s'impliquer à participer aux formations et à consulter les offres de bénévolat disponibles sur le site Internet de la Ville.

Le conseiller Yannick Langlois félicite la Société nationale du Québec à Laval pour l'organisation du gala en l'honneur des gagnants de la dictée lavalloise qui s'est tenue le 21 mars.

Le conseiller Alexandre Warner souligne le Jour de la Terre le 22 avril et invite les citoyens à participer aux activités et aux ateliers.

Il mentionne également la tenue de la consultation publique qui a lieu du 31 mars au 14 avril concernant l'aménagement du site du Trait-Carré et invite les citoyens à participer à la consultation disponible sur la plateforme Repensons Laval.

Il offre ses sympathies à la famille et aux proches de Mme Lysane Gendron.

Le conseiller David De Cotis souligne les exploits du patineur de vitesse lavallois Steven Dubois et félicite les athlètes du Centre régional courte piste de Laval pour leurs 10 médailles.

Le conseiller Claude Larochelle souligne la tenue de la course ôChampfleury le 4 mai et invite les citoyens à s'inscrire.



Il mentionne également avoir déposé séance tenante les nouveaux gabarits et outils corporatifs disponibles sur l'intranet pour tous les employés de la Ville.

Il souligne également que des discussions auront lieu au point 15.5 de l'ordre du jour concernant la révision du Règlement L-12315 afin de prévenir le remboursement de publicités de nature partisane en s'assurant de la neutralité de celles-ci.

Le conseiller Paolo Galati invite les citoyens à participer à sa rencontre citoyenne qui aura lieu le 23 avril au centre communautaire Groulx.

Il souhaite de joyeuses Pâques à tous les citoyens qui vont célébrer cette fête.

Il souligne également que des discussions auront lieu au point 15.1 de l'ordre du jour concernant sa proposition d'une mise à jour du règlement sur le bruit et les nuisances.

Le conseiller Achille Cifelli mentionne que les étudiants de l'École hôtelière et d'administration de Laval cuisineront 5000 repas qui seront remis à Moisson Laval dans le cadre des Cuisines solidaires en collaboration avec la Tablée des chefs et les félicite pour leur engagement et leur initiative.

Il souligne également qu'il déposera au point 14 de l'ordre du jour un avis de proposition afin d'inclure un représentant de l'Association québécoise des retraités au Comité consultatif des personnes âgées de Laval.

La conseillère Louise Lortie invite les citoyens à participer à la corvée de nettoyage qui se tiendra le 13 avril de 11 h à 12 h 30 sur la rue Justin, en compagnie de son collègue Claude Larochelle et en collaboration avec les scouts de Sainte-Rose.

Elle souligne la performance de l'équipe de hockey le Rocket de Laval et les félicite pour leur qualification à participer aux séries éliminatoires de la Coupe Calder.

Elle souligne également la Journée mondiale du travail invisible et mentionne l'importance de faire valoir l'ensemble des tâches essentielles majoritairement effectuées par les femmes.

La conseillère Christine Poirier souligne l'octroi d'une emphytéose de 70 ans à l'organisme Espoir habitat pour la réalisation d'un projet de logement social dans le district de Duvernay-Pont-Viau.

Elle invite les petits entrepreneurs à s'inscrire à la Grande journée des petits entrepreneurs qui aura lieu le 7 juin et invite également les citoyens à participer au Marché des petits entrepreneurs.

Elle félicite les employés du Service de l'urbanisme pour les projets



Immeubles Val-Martin et Ateliers culturels en milieu carcéral qui sont finalistes au Mérite Ovation municipale.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pierre Anthian
Dépenses des élus – fonds publics

Sylvain Tardif
Négociations – convention collective – Fraternité des policiers de Laval inc.

Guillaume Legendre
Emplacement – parc canin – secteur Val-des-Arbres

Mario Lebrun
Parc Giovani-Caboto - toponymie – aménagement de ralentisseurs – demande de surveillance policière

Tracy Psaroudis
Déneigement – négociations des conventions collectives – augmentation des évaluations foncières

Aline Berberian
Génocides – journée de commémoration à Laval

Lyse Marina Bamba
Carmen Mucci – Dépôt de photos
Daniel Legault
Mélicca Magloire

M. Jean-Pierre Dionne, responsable du protocole et des activités civiques, procède à la lecture de la question transmise par le citoyen suivant souhaitant que sa question soit lue par un membre du personnel de la Ville:

Julie Rodier
Problèmes d'inondations – débordement et répartition de ponceau – mesures préventives – inspection du canal – fermeture de rue – système rural et expansion urbaine – boulevard Lévesque – Règlement numéro L-13180-F et échancier des travaux – bassin de déversement au parc Frégault

Christine Peron
Programme Capture-stérilisation-retour-maintien (CSRM) – chats errants

Francis Létourneau
Sécurité routière – changement de signalisation – boulevard Saint-Martin – crèmerie Pineault

Normand St-Jean
Problèmes de vente et de consommation de drogues – rue Normandin – problèmes de sécurité et de chiens agressifs



Marie-Kim Rompré

Absence de piste cyclable – boulevard des Mille-Îles – secteur Saint-François

M. Jean-Pierre Dionne, responsable du protocole et des activités civiques, procède à la lecture des questions transmises par les 4 citoyens suivants souhaitant que leur question soit lue par un membre du personnel de la Ville:

Alain Labrecque

Politique sur la langue française – communications de la Ville en anglais – protection de la langue française

Jonathan Tremblay

Processus référendaire et de consultation publique – projet de la Cité du cinéma – projets de Règlement numéro CDU-1-3 et S.A.D.R.-1.7

À 20 h 35, la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier quitte son siège et le reprend, via l'application Teams, à 20 h 39.

Audrey Marcotte

Disponibilités des cours aquatiques – résidents et non-résidents

Jean F. Pierre

Problèmes de circulation – changement de la signalisation – rue Messier

À 20 h 52, la séance est suspendue.

À 21 h 09, la présidente Cecilia Macedo déclare la reprise de la séance. Tous les membres sont présents.

CM-20250401-323

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13130

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13130 modifiant le Règlement L-13007 concernant l'exploitation et l'utilisation de flottes de trottinettes électriques.

Les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle demandent que le procès-verbal fasse mention de leur dissidence.



ADOPTÉ

(SD-2025-953)

CM-20250401-324

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13154

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13154 prévoyant un mode de tarification relatif à certains biens, services ou activités de la Ville de Laval, avec les modifications suivantes:

a) il est proposé de remplacer dans les 2 tableaux aux articles 9 et 58 indiquant les seuils du revenu familial permettant d'obtenir certains rabais pour les camps de jour et activités au Complexe aquatique, les lignes suivantes:

à la deuxième ligne, remplacer 67 821 \$ par 52 990 \$;
à la troisième ligne, remplacer 80 836 \$ par 69 305 \$;
à la quatrième ligne, remplacer 95 183 \$ par 83 652 \$;
à la cinquième ligne, remplacer 67 839 \$ par 64 342 \$;
à la sixième ligne, remplacer 85 342 \$ par 80 657 \$;
à la septième ligne, remplacer 107 150 \$ par 95 004 \$.

b) il est proposé d'insérer, après l'article 92 du règlement, la sous-section 3, qui se lit comme suit:

«§3. Prêt de personnel par le Service de police

92.1 Aux fins du Règlement numéro L-13162 concernant les services offerts par le Service de police, les tarifs suivants sont imposés dans le cadre du prêt de personnel policier aux ministères et aux organismes publics:

Tarif de départ, pour 4 heures:
par ressource peu importe le grade: 420 \$

Tarif horaire pour chaque heure additionnelle à temps régulier au-delà des 4 premières heures:
lieutenant: 105 \$
sergent: 95 \$
agent: 85 \$

Tarif horaire à temps supplémentaire au-delà des 4 premières heures:
lieutenant: 122 \$
sergent: 111 \$
agent: 100 \$



Tarifs pour les frais de déplacement:
véhicule (taux horaire): 7 \$
repas: selon les montants maximums déterminés par le Conseil national mixte
hébergement: selon les montants maximums déterminés par le Conseil national mixte.

Coordination:
tarif pour la coordination: équivalant à 10% du total de la facture».

92.2 Les tarifs prévus à la présente sous-section sont exonérés du paiement de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ)».

ADOPTÉ

(SD-2025-981)

CM-20250401-325

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13155

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13155 concernant l'intervention du Service de police de Laval découlant du déclenchement non fondé d'un système d'alarme.

ADOPTÉ

(SD-2025-985)

CM-20250401-326

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13156

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13156 concernant l'utilisation des dépôts municipaux de neige usée par les entreprises privées de



déneigement.

ADOPTÉ

(SD-2025-986)

CM-20250401-327

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13157

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13157 concernant certaines modifications aux règlements en matière d'urbanisme.

ADOPTÉ

(SD-2025-988)

CM-20250401-328

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13158

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier

APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13158 concernant les services en affaires rendus par Laval économique.

ADOPTÉ

(SD-2025-989)

CM-20250401-329

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13159

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13159 concernant les biens, services et activités offerts par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social.

ADOPTÉ

(SD-2025-991)

CM-20250401-330

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13161

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13161 concernant la carte Avantages Laval.

ADOPTÉ

(SD-2025-993)

CM-20250401-331

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13162

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13162 concernant les services offerts par le Service de police, avec les modifications suivantes:

a) il est proposé de modifier l'article 2 du règlement afin de remplacer le chiffre romain «IV» par le chiffre romain «V». L'article modifié se lirait comme suit:

«2. Pour obtenir un service offert par le Service de police prévu aux sections II à V, le demandeur doit acquitter les tarifs applicables,



prévus au règlement de tarification en vigueur».

b) il est proposé de modifier l'article 4 du règlement afin de remplacer le paragraphe 6 par le suivant:

«6. Entente relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par les services de police du Québec, pour les établissements d'enseignement privés, les commissions scolaires anglophones ou les centres de services scolaires».

c) il est proposé d'insérer, après l'article 7 du règlement, la section V, qui se lirait comme suit:

«SECTION V

PRÊT DE PERSONNEL AUX MINISTÈRES ET AUX ORGANISMES PUBLICS

7.1 Pour obtenir un prêt de personnel policier du Service de police, un ministère ou un organisme public doit avoir une entente avec la Ville prévoyant notamment les modalités suivantes:

- 1° le nombre de policiers requis, leur grade et les tâches à accomplir;
- 2° le nombre de véhicules requis, le cas échéant;
- 3° la durée du prêt ainsi que les périodes de pauses et de repas;
- 4° les règles de responsabilité civile applicables;
- 5° le droit de la Ville de mettre fin à l'entente en tout temps et sans pénalité lorsqu'elle requiert la présence du ou des policiers prêtés au ministère ou à l'organisme public.

7.2 Seul un ministère ou un organisme public peut, dans les conditions visées à l'article 7.1, obtenir un prêt de personnel policier du Service de police».

ADOPTÉ

(SD-2025-992)

CM-20250401-332

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13163

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:



d'adopter le Règlement numéro L-13163 concernant l'obtention d'une déposition sous serment.

ADOPTÉ

(SD-2025-994)

CM-20250401-333

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13164

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13164 concernant l'obtention d'un permis de mise en place d'une installation septique.

ADOPTÉ

(SD-2025-995)

CM-20250401-334

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13165

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13165 concernant l'obtention de copies du rôle d'évaluation, du rôle de perception, d'un état de compte ou d'un relevé de compte.

ADOPTÉ

(SD-2025-996)

CM-20250401-335

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13166

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;



sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13166 concernant les biens, services et activités offerts au Centre de la nature.

ADOPTÉ

(SD-2025-997)

CM-20250401-336

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13167

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13167 concernant les chèques ou ordres de paiement refusés.

ADOPTÉ

(SD-2025-998)

CM-20250401-337

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13168

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13168 concernant le ramassage du bois provenant d'un frêne.

ADOPTÉ

(SD-2025-999)



CM-20250401-338

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13171

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13171 concernant les biens, services et activités offerts au Complexe aquatique, avec les modifications suivantes:

a) il est proposé de remplacer le premier alinéa de l'article 7 du règlement par le suivant:

«7. Pour une réservation d'une session correspondant à une saison (automne, hiver, printemps ou été), pour une réservation annuelle ou pour une réservation dans le cadre d'une compétition sanctionnée, un premier versement correspondant à 50 % du montant total de la réservation de bassins sportifs et récréatifs doit être payé au plus tard 30 jours ouvrables avant le début de la location».

b) il est proposé de remplacer le premier alinéa de l'article 11 du règlement par le suivant:

«11. Pour une réservation d'une session correspondant à une saison (automne, hiver, printemps ou été), pour une réservation annuelle ou pour une réservation dans le cadre d'une compétition sanctionnée, un premier versement correspondant à 50 % du montant total de la réservation de salle d'entraînement doit être payé au plus tard 30 jours ouvrables avant le début de la location».

c) il est proposé de remplacer le premier alinéa de l'article 14 du règlement par le suivant:

«14. Pour une réservation d'une session correspondant à une saison (automne, hiver, printemps ou été), pour une réservation annuelle ou pour une réservation dans le cadre d'une compétition sanctionnée, un premier versement correspondant à 50 % du montant total de la réservation de local polyvalent doit être payé au plus tard 30 jours ouvrables avant le début de la location».

d) il est proposé de remplacer le premier alinéa de l'article 20 du règlement par le suivant:

«20. Pour une réservation d'une session correspondant à une saison (automne, hiver, printemps ou été), pour une réservation annuelle ou pour une réservation dans le cadre d'une compétition sanctionnée, un premier versement correspondant à 50 % du montant total de la location d'équipement doit être payé au plus tard 30 jours ouvrables avant le début de la location».



ADOPTÉ

(SD-2025-1000)

CM-20250401-339

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13194

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13194 concernant la qualité de vie sur le territoire de la Ville de Laval, avec la modification suivante:

a) il est proposé de modifier l'article 20 du règlement par le remplacement du mot «alerter» par «appeler». L'article modifié se lit comme suit:

«20. Nul ne peut, sans motif raisonnable dont la preuve lui incombe, appeler le Service de police ou tout autre service d'urgence incluant le centre d'appels 911».

ADOPTÉ

(SD-2025-617)

CM-20250401-340

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13195

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13195 modifiant le Règlement L-4510 concernant l'ordre, la sécurité ainsi que les heures d'ouverture et de fermeture des parcs municipaux.

ADOPTÉ

(SD-2025-964)



CM-20250401-341

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13201

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-13201 modifiant certains règlements de la Ville de Laval en lien avec la tarification.

ADOPTÉ

(SD-2025-1001)

CM-20250401-342

ADOPTION - PLAN DE REVALORISATION DES ESPACES INDUSTRIELS DE LAVAL 2025-2030

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Plan de revalorisation des espaces industriels de Laval 2025-2030.

ADOPTÉ

(SD-2025-880)

CM-20250401-343

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2586

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Les services EXP inc. à effectuer la préparation des plans et devis ainsi que les services durant la construction pour les travaux de mise à niveau des équipements de distribution électriques et CVAC (décarbonation) à l'usine de filtration Chomedey, dans le cadre de l'entente-cadre de services professionnels en ingénierie pour les projets de décarbonation, d'installation de bornes de recharge pour



véhicules électriques et divers projets de construction et de rénovation, au montant de 714 868,56 \$, à savoir:

la phase «études» comprenant les plans et devis et les documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis, au montant de 459 900 \$;

la phase «exécution du contrat», soutien technique durant les travaux, au montant de 109 272,24 \$;

la phase «exécution du contrat», surveillance des travaux, au montant de 145 696,32 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2586, lot 1.

ADOPTÉ

(SD-2025-963)

CM-20250401-344

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - RESSOURCES HUMAINES

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'approuver des crédits supplémentaires au montant de 109 513,69 \$, requis pour défrayer le coût des honoraires de l'Union des municipalités du Québec suite au mandat qui lui a été confié par la résolution CE-20220126-260 pour agir à titre de porte-parole lors de la négociation de la convention collective des cols bleus.

ADOPTÉ

(SD-2025-1035)

CM-20250401-345

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MANDAT -
NÉGOCIATION - LAVERY AVOCATS**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou



APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires à Lavery avocats au montant de 328 539,11 \$, requis dans le cadre du mandat de négociation pour le renouvellement de la convention collective de la Fraternité des policiers de Laval inc.

ADOPTÉ

(SD-2025-923)

CM-20250401-346

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT DOS-396

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 849 302,79 \$ pour la contingence du contrat DOS-396 relatif à des travaux de remplacement du mur de soutènement de l'écran antibruit en arrière-lot des copropriétés situées du 360 au 870, rue Étienne-Lavoie.

ADOPTÉ

(SD-2025-768)

CM-20250401-347

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT DOS-1824

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 682 418,75 \$ pour la contingence du contrat DOS-1824 relatif à des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville, Règlement numéro L-13179-F;

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 262 468,75 \$ pour la contingence du contrat DOS-1824 relatif à des travaux de réparation d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville, Règlement numéro L-13027-F.



ADOPTÉ

(SD-2025-910)

CM-20250401-348

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI - RÈGLEMENT
S.A.D.R.-1.10

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adopter une résolution pour demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'accorder à la Ville de Laval un délai supplémentaire de 6 mois pour adopter un règlement modifiant son Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire «Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages»;

d'autoriser le Service de l'urbanisme à déposer la demande d'extension de délai auprès du MAMH, incluant le document explicatif pour la demande de prolongation de délai joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2025-1396)

CM-20250401-349

DÉCLARATION DE LA PROMESSE D'ACHAT NULLE ET NON
AVENUE - LOT 1 257 031

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

de déclarer la promesse d'achat nulle et non avenue, en vertu de l'article 10.8 b) de la promesse d'achat du lot 1 257 031 du cadastre du Québec, et de récupérer le montant de 2 250 000 \$ détenu au compte en fidéicommis de Me Marie-Claude Leblanc, notaire de Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. depuis le 20 janvier 2025.

ADOPTÉ

(SD-2025-1393)



CM-20250401-350

PROCÉDURES EN EXPROPRIATION - LOT 1 257 031

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 257 031 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 3 054,7 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé situé au 6000, boulevard Arthur-Sauvé, nécessaire pour l'implantation du Centre de services de proximité de l'ouest;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures en expropriation et à déposer l'indemnité provisionnelle initiale requise par la Loi concernant l'expropriation pour l'acquisition dudit lot et à offrir à la partie dessaisie la somme de 1 870 000 \$, représentant la valeur marchande de l'immeuble en date du 19 mars 2025;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉ

(SD-2025-1393)

CM-20250401-351

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET
DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'approuver une dépense au montant de 1 870 000 \$, prise à même les sommes disponibles au Règlement L-13079-F, pour défrayer l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 257 031 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé situé au 6000, boulevard Arthur-Sauvé, nécessaire pour l'implantation du Centre de services de proximité de l'ouest;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

ADOPTÉ

(SD-2025-1393)



CM-20250401-352

**RÉSOLUTION ABROGÉE - ACCEPTATION - OFFRE DE
VENTE - LOT 1 257 031**

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20250114-40, le conseil municipal acceptait l'offre de Gestion Investissement JL inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, de vendre à la Ville pour la somme de 2 250 000 \$ le lot 1 257 031 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 054,7 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé situé au 6000, boulevard Arthur-Sauvé, le tout selon les termes et conditions de la promesse d'achat, nécessaire pour l'implantation du Centre de services de proximité de l'ouest;

ATTENDU QUE la promesse a été déclarée nulle et non avenue en vertu de l'article 10.8 b);

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'abroger la résolution CM-20250114-40.

ADOPTÉ

(SD-2025-1393)

Suite à un débat, les discussions sur le point 11.12 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CM-20250401-353

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2680

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2680, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de mobiliers et d'équipements de bureau pour les centres communautaires, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

CTI (Appro-Fed inc.)



409 253,51 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-6412)

CM-20250401-354

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2824

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2824, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de location de rétrocaveuse avec opérateur pour des opérations de compactage, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Denis Bourdeau Transport inc.
551 880 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-6682)

CM-20250401-355

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2854

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2854, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de remplacement du revêtement synthétique du terrain de soccer/football au parc Berthiaume-Du Tremblay, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

L'Équipe Rochon inc.
1 395 389,49 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-1031)

CM-20250401-356

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2853



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis
APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2853, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc sur diverses rues de la Ville de Laval, groupe 1, pour une période de 200 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Sanexen Services Environnementaux inc.
4 589 466,27 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-1052)

CM-20250401-357

DÉBUT, ASSISTANCE TECHNIQUE ET SURVEILLANCE -
CONTRAT DOS-2853

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis
APPUYÉ PAR : Aglaia Revelakis

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Sanexen Services Environnementaux inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la réhabilitation par chemisage des conduites d'aqueduc sur diverses rues de la Ville de Laval, groupe 1, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser CIMA+ s.e.n.c. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 302 113,60 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-1052)

CM-20250401-358

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2846



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2846, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action visant à réduire les îlots de chaleur et à augmenter la canopée sur le territoire lavallois, programme 2025, 2026 et 2027, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.
5 584 419,68 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-1055)

CM-20250401-359

AUTORISATION - AJUSTEMENT DES QUANTITÉS -
CONTRAT DOS-2846

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser l'ajustement, au besoin, des quantités pour les items prévus aux bordereaux de soumission reliés au contrat DOS-2846 pour les travaux de plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action visant à réduire les îlots de chaleur et à augmenter la canopée sur le territoire lavallois, programme 2025, 2026 et 2027, le tout dans le respect du montant et de la nature du contrat adjugé.

ADOPTÉ

(SD-2025-1055)

CM-20250401-360

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2720

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2720, aux soumissionnaires et aux montants



ci-dessous mentionnés, pour les services de tonte de gazon dans la zone est, 2025-2028, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumissions et des documents d'appel d'offres:

Gazon Pro
secteur 2C
474 042,22 \$;

secteur 2A
285 508,29 \$;

secteur 1C
210 057,29 \$;

Les Entreprises Tony Di Feo inc.
secteur 1B
368 762,67 \$;

secteur 1A
338 011,32 \$;

Les entreprises Mobile (9273-5927 Québec inc.)
secteur 6A
314 119,98 \$;

secteur 6B
326 176,26 \$

secteur 2B
313 158,88 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-1062)

CM-20250401-361

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2861

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2861, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavage et d'éclairage sur les rues Guindon, Réal, Alban et Ambroise, groupe 4, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Excavation Villeneuve (2528-4340 Québec inc.)
4 081 000 \$.



ADOPTÉ

(SD-2025-1089)

CM-20250401-362

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2872

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu:

d'adjuger le contrat DOS-2872, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard Chomedey au boulevard Laval/Industriel, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc.
11 285 434,99 \$.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 18 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-1141)

CM-20250401-363

DÉBUT, MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX, SURVEILLANCE
ET ASSISTANCE TECHNIQUE - CONTRAT DOS-2872

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant



et résolu:

d'autoriser le début des travaux par Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc. pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard Chomedey au boulevard Laval/Industriel, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 289 042,05 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 600 201,12 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser WSP Canada inc. à effectuer l'assistance technique en ingénierie pour le volet feux de circulation, au montant de 9 790,12 \$ et le volet éclairage de rue, au montant de 9 175,99 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-561, lot 2.

Un débat s'engage.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 18 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-1141)

CM-20250401-364

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2827

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant



APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu:

d'adjuger le contrat DOS-2827, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard Laval/Industriel au boulevard des Laurentides, pour une période de 150 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Monco Construction inc.

5 044 064,79 \$.

Un débat s'engage.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 18 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-728)

CM-20250401-365

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2827

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu:

d'autoriser le début des travaux par Monco Construction inc. pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin, du boulevard Laval/Industriel au boulevard des Laurentides, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 214 582,15 \$;



de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 422 176,70 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser WSP Canada inc. à effectuer l'assistance technique en ingénierie pour le volet feux de circulation, au montant de 4 246,99 \$ et le volet éclairage de rue, au montant de 4 127,86 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-561, lot 2.

Un débat s'engage.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 18 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-728)

CM-20250401-366

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2866

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Achille Cifelli

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2866, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels d'accompagnement, de consultation et d'audits en santé et sécurité au travail et en signalisation, pour une période de 12 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

IGF axiom inc.



747 956,93 \$;

le tout conditionnellement à l'adjudication des contrats DOS-2872 et DOS-2827 concernant le projet de sécurisation et d'embellissement du boulevard Saint-Martin par le conseil municipal.

ADOPTÉ

(SD-2025-1146)

CM-20250401-367

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2795

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2795, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réfection de la vis d'Archimède numéro 2 de la StaRRE d'Auteuil, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Nordmec Construction inc.
965 455,42 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-1231)

CM-20250401-368

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2760

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Paolo Galati
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2760 à Les Services EXP inc. au montant de 1 349 404,09 \$, pour les services professionnels de préparation de l'avant-projet préliminaire et définitif, de conception, des plans et devis ainsi que le soutien technique durant les travaux de construction de la conduite maîtresse d'aqueduc pour la desserte de l'est de l'île, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres, à savoir:

la section A, études et services professionnels, excluant le soutien technique durant les travaux de construction, au montant de 959 322,66 \$;



la section B, soutien technique durant les travaux de construction, au montant de 390 081,43 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales.

ADOPTÉ

(SD-2025-1187)

CM-20250401-369

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2613

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2613, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipements de levage et de nacelles montés sur véhicules routiers et l'acquisition de pièces, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Wajax Ltd
1 045 958,87 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-939)

CM-20250401-370

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2871

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2871, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 6, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.
3 040 777,69 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-940)



CM-20250401-371

**DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2871**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aglaia Revelakis
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 6, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex groupe conseil inc. à effectuer la surveillance des travaux, incluant la préparation des plans des travaux exécutés ainsi qu'un certificat de conformité en regard des normes et règlements en vigueur, au montant de 217 184,90 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser Artelia, anciennement FNX-Innov inc., à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 54 658,15 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 4.

ADOPTÉ

(SD-2025-940)

CM-20250401-372

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-482

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 34 492,50 \$, requis pour défrayer le coût des services professionnels de Cima+s.e.n.c. prévus au contrat DOS-482, en lien avec les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavage et d'éclairage sur la rue Bayeux et l'avenue Legrand, lot 19, groupe 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-1106)



CM-20250401-373

**PROGRAMMATION RÉVISÉE - TAXE SUR L'ESSENCE ET
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville;

de s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024;

d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation révisée, version numéro 6 et finale des travaux jointe au sommaire décisionnel et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

de s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des 5 années du programme;

de s'engager à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

d'attester par la présente résolution que la programmation révisée,



version numéro 6 et finale des travaux comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

(SD-2025-1362)

CM-20250401-374

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICE - NATURE-ACTION
QUÉBEC

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente de service à intervenir entre Ville de Laval et Nature-Action Québec concernant la réalisation et l'entretien de plantations communautaires, pour les années 2025, 2026 et 2027, visant à sensibiliser, impliquer et former les citoyens dans les démarches de lutte contre les îlots de chaleur de la Ville de Laval, afin d'augmenter la canopée et de réduire les îlots de chaleur, au montant de 700 000 \$, exempt de taxes;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2025-676)

CM-20250401-375

ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉQUIPE AQUATIQUE
UNIFIÉE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Équipe aquatique unifiée Laval (EAU Laval) au montant de 200 000 \$, et ce, aux termes et conditions énumérés à l'entente;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ



(SD-2025-1425)

CM-20250401-376

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2818

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2818, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'entretien des terrains de baseball 2025-2027, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Multi-Surfaces F. Giguère inc.
332 093,18 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-6462)

CM-20250401-377

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2751

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2751, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord), pour une période de 15 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Monco Construction inc.
3 520 103,15 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-1009)

CM-20250401-378

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2751

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules
APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Monco Construction inc. pour les travaux de réaménagement de l'avenue Léo-Lacombe (tronçon nord), et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Les Services EXP inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation des travaux, au montant de 211 302,44 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 3;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux, au montant de 325 977,12 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser Atkins Réalis inc. (anciennement SNC-Lavalin inc.) à effectuer l'assistance technique en ingénierie durant le volet maintien de la circulation, au montant de 79 248,82 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-507, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-1009)

CM-20250401-379

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2744

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2744, aux soumissionnaires et aux montants ci-dessous mentionnés, pour les services professionnels pour des études de vétusté, l'inventaire et la mise à jour du plan directeur de maintien d'actifs (PDMA), phase VII, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de leur soumission et des documents d'appel d'offres:

GIDexperts inc.
lot 1
349 638,98 \$;



lot 2
183 988,74 \$;

lot 3
87 697,18 \$;

Tbmaestro inc.
lot 4
246 466,16 \$;

lot 5
70 450,93 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-1353)

CM-20250401-380

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT OS-SP-30070

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra El-Helou
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser un mandat de services professionnels à Shellex Groupe Conseil inc. afin de procéder à la réalisation des services de soutien technique durant la construction de dos d'âne sur le territoire de la Ville de Laval, au montant de 49 655,40 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-1347)

CM-20250401-381

RÉSOLUTION AMENDÉE - AUTORISATION - MANDAT -
CONTRAT DOS-507

ATTENDU QUE, par la résolution CM-20250311-168, le conseil municipal autorisait AtkinsRéalisis inc. à procéder à la préparation de plans et devis et d'une étude géotechnique afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation de la berge du parc Pontmain, avec mesures compensatoires pour l'habitat du poisson, au montant de 466 815,34 \$, et de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-507, lot 3;

ATTENDU QUE la phase B, soit l'assistance technique durant la réalisation des travaux, devait être sous réserve de l'approbation légale des crédits requis et des approbations légales;

ATTENDU QU'une modification des étapes du mandat a réduit la



proposition budgétaire de l'adjudicataire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'amender la résolution CM-20250311-168 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'autoriser AtkinsRéalis Canada inc. à procéder à la préparation de plans et devis ainsi qu'une étude géotechnique afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation de la berge du parc Pontmain, avec mesures compensatoires pour l'habitat du poisson, à savoir:

la phase A, étude géotechnique, plans et devis, au montant de 309 874,47 \$;

la phase B, assistance technique durant la réalisation des travaux, au montant de 48 697,66 \$;

ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation légale des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder au volet de la phase A, étude géotechnique, plans et devis.».

ADOPTÉ

(SD-2025-1370)

À 22 h 56, le conseiller Vasilios Karidogiannis quitte son siège et le reprend à 22 h 58.

CM-20250401-382

APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - DRAGON FUEL S.E.C.

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu:

d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre Ville de Laval et Dragon Fuel S.E.C. concernant le versement d'une aide financière au montant de 200 000 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-



président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

Un débat s'engage.

Le conseiller Nicholas Borne demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 18 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Sandra El-Helou, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-1439)

À 23 h 01, la séance est ajournée au mercredi 2 avril 2025 à 16 h.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière